



Arret maladie non payer (absence injustifié sur fiche de paie)

Par **rambour magali**, le **24/07/2017** à **08:29**

Bonjour j'ai été en arret (longue maladie pour un cancer du sein) et le jour de ma paie je ne perçois que 370 euro je regarde pourquoi et le je vois que mon patron m'a mis des congés payer et le reste du mois il me mets en absence injustifier ..Que puis je faire qu'elle sont mes droits.J'ai demander des duplicata de mes arret pour confirmer que j'étais bien en maladie.Merci de vos conseil pour que je puisse régler ce problème.Cordialement

Par **P.M.**, le **24/07/2017** à **09:29**

Bonjour,

Déjà la mention "absence injustifiée" devrait être à proscrire et en tout état de cause, remplacée par "absence non payée"...

Si vous n'avez pas pris de congés payés et que vous étiez en arrêt-maladie, l'employeur ne peut pas porter de telles mentions, suivant votre ancienneté et les dispositions conventionnelles, il pourrait même devoir vous verser un complément de salaire par rapport aux indemnités journalières de la sécurité Sociale si vous lui avez transmis les bordereaux ou qu'il les aient perçues directement par subrogation...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Visiteur**, le **24/07/2017** à **09:46**

Bonjour,

vous avez contacté ce patron un peu particulier ?